

## Recommandations salariales 2026

### Pour les assistantes et assistants en médecine vétérinaire AMV

La SVS propose deux auxiliaires pour la fixation du salaire : d'abord, la conférence des présidents recommande en fin d'année les salaires minimaux des deux premières années d'exercice et les fourchettes de salaires pour les années d'exercice trois à cinq pour les assistantes et assistants en médecine vétérinaire AMV. Ensuite, des facteurs déterminant le salaire sont consignés dans une liste. Ils doivent aider les employeuses et employeurs, ainsi que les employé(e)s, à définir les salaires à l'appui de divers critères.

### Recommandations salariales

Les salaires annuels recommandés correspondent à un temps de travail de **43 heures** par semaine, calculé en moyenne annuelle, et un crédit de vacances de **5 semaines** par an. Il s'agit de salaires annuels bruts minimaux ou de fourchettes de salaires avec des salaires bruts minimaux et maximaux. Est considérée comme année professionnelle imputable à part entière toute activité vétérinaire en tant qu'assistant(e) en médecine vétérinaire AMV avec un taux d'occupation d'au moins 80 % durant une année. Si le taux d'engagement est inférieur, la durée de l'année professionnelle imputable est réduite proportionnellement (exemple : taux d'engagement de 50 % = demi-année professionnelle imputable).

Le salaire annuel d'un/e AMV se monte à la somme de :

Recommandations salariales 2026 pour AMV					
1. Année	2. Année		3. Année	4. Année	5. Année
57'626.00 (1.0)*	59'498.00 (1.0)*	de à	61'372.00 (1.0)*	62'292.00 (1.0)*	63'226.00 (1.0)*
			63'213.00 (1.0)*	64'160.00 (1.0)*	65'122.00 (1.0)*

Tous les montants en francs suisses.

\*Hausse par rapport à l'année précédente

La SVS recommande de vérifier les salaires tous les ans et de les fixer dans la fourchette actuelle. À titre d'exemple, celui qui, en 2026, entre dans la troisième année professionnelle, devrait bénéficier d'un salaire d'au moins CHF 61'372.00. La fixation du salaire doit tenir compte de manière adéquate du renchérissement, des années de service et du nombre total de points de formation (PF AMV) obtenus. Lors de la fixation du salaire annuel brut, il convient en outre de tenir compte des différences régionales en matière de coût de la vie, de charge fiscale et de revenus. Les critères consignés à la page suivante fournissent aussi diverses indications.

## Facteurs déterminant le salaire

### Contexte

- Lieu de travail: ville/campagne, situation économique dans la région
- Cadre concurrentiel: positionnement de l'employeur
- Opportunités: nombre de postes dans l'entourage

### Conditions-cadres, prestations accessoires

- Heures de travail hebdomadaires
- Modèle de temps de travail
- Nombre de jours de vacances
- Allocations pour enfants et familiales
- Réglementation de la caisse de pension
- Règles et contributions en matière de formation continue
- Règles sur les heures supplémentaires
- Règles sur les heures de garde (piquet)
- Nombre d'engagements par roulement
- Frais

### Caractéristiques de qualification personnelles

- Age
- Formation: qualifications supplémentaires pertinentes (p. ex. FVH), compétences particulières, qualification certificats de travail, références
- Expérience professionnelle pertinente (degrés d'occupation jusqu'ici)
- Engagement personnel potentiel au sein de l'entreprise: engagement, intérêt, savoir-faire, connaissances, structure de l'équipe

## Facteurs déterminant le salaire

### Entreprise

- Quelle valeur l'embauche crée-t-elle pour l'entreprise?
- Comment l'entreprise finance-t-elle la personne? Quel salaire est payable à court / moyen / long terme (liquidités)?
- Quelle est la taille de l'entreprise?
- Est-il attrayant d'y travailler (dans le parcours de vie)?
- Quelles perspectives s'offrent-elles au travailleur (d'ici 3 à 5 ans)?
- Une participation à l'entreprise est-elle possible à moyen terme?
- Quelle est la structure salariale actuelle de l'entreprise?

### Exigences et rôle

- Niveau d'exigences: complexité et cadence des cas, Intensité
- Position au sein de l'entreprise: responsabilité de conduite, de formation ou en termes de budget.
- Caractéristiques spécifiques du travailleur / de la travailleuse?